

République Tunisienne

Original: FRENCH

***Allocution de la Délégation
Tunisienne
à l'occasion de la
16^{ème} Réunion Du Conseil Ministériel
De l'Organisation pour la Sécurité et
la
Coopération en Europe***

(Helsinki, le 05 décembre 2008)

***Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,***

Je voudrais, au nom de la Délégation tunisienne, adresser mes félicitations à la Présidence finlandaise pour son engagement et ses actions encourageantes durant son mandat, en vue d'une relance de la coopération entre l'OSCE et les Pays Méditerranéens Partenaires pour la Coopération.

Si l'objectif de l'Acte Final d'Helsinki et de la Charte de Paris ont pris en considération l'interdépendance entre la sécurité de l'espace OSCE et celle de l'espace Sud-Méditerranéen, le Partenariat devient la formule politique la plus appropriée pour la mise en œuvre de la plus importante mesure de confiance entre les pays du Nord et ceux du Sud, en vue d'assurer les conditions de paix réelle, de développement durable, de stabilité concertée et de sécurité, également nécessaires pour la région.

En effet, les bouleversements géo-politiques de ces dernières années ont considérablement modifié les perceptions et les paramètres de la sécurité et la stabilité dans le monde. Cette nouvelle conjoncture a entraîné des pressions et contraintes multidimensionnelles notamment, la régression de la liberté de mouvement. Aussi, toute politique de restriction de l'espace européen est-t-elle vouée à l'échec, si l'on tient compte de l'interdépendance croissante, de l'inter-connectivité grandissante du monde et de la nature des nouveaux défis (pauvreté, extrémisme, crime organisé, terrorisme, enjeux liés au développement durable et écart de développement entre le Nord et le Sud).

Le dialogue OSCE/PMPC initié à Lisbonne en 1996 constitue pour tous un cadre important d'échange et de coopération sur des sujets d'intérêt commun, tels que la sécurité et la stabilité en Méditerranée et ce, dans l'esprit de promotion mutuelle des valeurs et principes universels afin de consolider une paix et une stabilité durable dans cette partie du monde. Dans cet ordre

d'idées, nous accordons également une importance toute particulière à la demande de l'Autorité Palestinienne, que nous appuyons, en vue d'accéder au partenariat méditerranéen de l'OSCE.

Notre dialogue, en dépit de quelques progrès réalisés à ce jour, a besoin d'une nouvelle synergie et d'une relance sur des bases adaptées à la nature des défis de notre région et aux attentes de tous les pays partenaires ; d'où l'opportunité :

- D'élaborer un Plan d'Action mettant concrètement en œuvre un partenariat pour la paix et la sécurité en Méditerranée, afin que les réunions OSCE/PMPC bénéficient d'un agenda comprenant des points pertinents en relation avec le partenariat et les questions internationales d'intérêt commun et se caractérisant par des objectifs de nature opérationnelle.
- De mettre en place, à un niveau politique, un Comité de suivi OSCE/PMPC.
- D'engager une réflexion sur les conditions de mise en place d'un dialogue pour réfléchir au cadre adéquat pouvant assurer la Stabilité et la Sécurité avec des mécanismes portant notamment sur des mesures de confiance, de transparence et de prévention des conflits.
- D'établir une coopération entre les PMPC et le Centre de Prévention des Conflits sous forme d'échange d'information et d'assistance.
- D'examiner la possibilité de la mise en place d'un Centre de Prévention des Conflits en Méditerranée.
- D'utiliser le Fonds de Partenariat comme un mécanisme de soutien réel à la concrétisation de la coopération dans le domaine social, économique et environnemental.

***Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs,***

En conclusion, je voudrais souligner, à cette occasion, l'approche tunisienne pour une coopération renouvelée entre l'OSCE et les PMPC et qui consiste notamment à :

- Identifier, développer et mettre en œuvre une culture de la paix fondée sur la solidarité, la tolérance, le dialogue des cultures et des civilisations, la justice sociale et les Droits de l'Homme.
- Développer une perception commune de l'avenir de la Méditerranée à travers une relecture des problèmes transnationaux.
- Tenir compte des préoccupations partagées, à savoir les problématiques internationales de la sécurité et du développement.

La sécurité et la stabilité dans l'espace OSCE/PMPC dépendront toujours d'une relation de confiance mutuelle, du partage des responsabilités et du respect de l'intégrité et de la souveraineté des Etats.

Je ne saurais clore cette intervention sans souhaiter plein succès à la prochaine présidence grecque de l'OSCE.

Je vous remercie de votre attention.